

CERTIFICATION

Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles

Inventaire CNCP N° 2827 du 19/05/2017

Dispositif porté par [la Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel](http://la-plateforme-interrégionale-d-echange-et-de-cooperation-pour-le-developpement-culturel.org)

La certification, qu'est-ce que c'est ?

Du nouveau dans la reconnaissance des compétences :

Ni une formation, ni un diplôme, l'inventaire CNCP est un nouveau dispositif qui permet de certifier des compétences professionnelles, en l'occurrence, l'encadrement d'un collectif vocal en musiques actuelles, amplifiées ou non (jazz, musiques traditionnelles et du monde, chanson...). Mobilisant des compétences transversales, elle garantit une qualité d'encadrement des pratiques. Référence auprès des employeurs et des publics, elle permet de valoriser des acquis professionnels.

Renseignements :

Plateforme interrégionale / 01 47 00 76 16 / contact@pfi-culture.org

La PFI bénéficie du soutien du Ministère de la Culture Direction Générale de la Création Artistique

Les objectifs :

Garantir un niveau de professionnalisation des encadrants

Répondre à des besoins de recrutement et de dynamique de projets

Promouvoir la perméabilité des genres musicaux

Tisser un réseau national de professionnels

Participer au renouvellement des répertoires et des pratiques des ensembles vocaux

Consulter la fiche CNCP : inventaire.cncp.gouv.fr/fiches/2827/

Les profils concernés :

Cette certification est destinée à tout musicien souhaitant valoriser ses compétences. Pour y prétendre, celui-ci devra justifier d'un an d'expérience professionnelle dans les domaines de pratiques suivants :

Chant

Direction/encadrement de groupes vocaux

Accompagnement/pratique des musiques actuelles

Les modalités de candidature

La certification est accessible librement.

La certification consiste en un dossier (voir ci-dessous) et un entretien avec un jury.

Le dossier de candidature (obligatoire) à présenter est constitué :
D'enregistrements vidéos de répétitions, concerts et prestations artistiques
D'un Curriculum Vitae du candidat (parcours de formation, de pratiques artistiques et expérience professionnelle)
Du détail de son projet professionnel et de son projet artistique, attestant de son adéquation à son environnement et de sa faisabilité

Un premier jury sera programmé à l'automne 2018

Se préparer à la certification

Dispositif d'accompagnement pour se préparer à la certification (facultatif)
Un module de formation de 12 heures, visant à comprendre les compétences attendues pour la certification, à identifier les éventuels besoins de formation complémentaire et à faire bénéficier au candidat d'un tutorat pour la préparation de son dossier et de **l'entretien. Ce module sera mis en œuvre à partir d'octobre 2017.**

Parcours de formation modulaire (facultatif)
Un recensement de l'offre au niveau national est régulièrement mis à jour. Il permet d'accéder, si besoin, à des modules de formation, afin d'acquérir les compétences de la certification. Ce recensement sera accessible en ligne à partir de septembre 2017

Prise en charge - Formation professionnelle continue
La plupart de ces formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). Voir le site www.moncompteformation.gouv.fr. Cette certification est référencée sur la liste de branche professionnelle de la CPNEF Spectacle Vivant (code CPF 205222), une prise en charge sera donc possible via l'AFDAS pour les bénéficiaires concernés.
D'autres prises en charges sont possibles : plan de formation d'entreprise, OPCA, Pôle emploi... et bientôt d'autres listes CPF (branche Animation, listes régionales, voire liste nationale interprofessionnelle).